Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Affiché le 12/12/2022
ID : 084-200044402-20221212-2022_44_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2022-44-P

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Choix et lancement de la procédure de passation du marché public de travaux de confortement de berge sur la commune de Mollans-sur-Ouvèze.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2020-19 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président,
Vu la délibération n°2021-17 relative à la modification des délégations faites au Président en matière de marchés publics,
Vu la délibération n°2022-38 relative à l'approbation du projet de confortement de berge à Mollans-sur-Ouvèze,

Ce marché de travaux vise la mise en œuvre du projet de confortement de berge en rive gauche de l'Ouvèze sur la commune de Mollans-sur-Ouvèze.

Ce marché de travaux sera passé selon en procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique comprenant une publicité en journal d'annonces légales et publication sur profil d'acheteur.
Le marché est forfaitaire. Le montant estimatif des opérations s'élève à 160 000€ HT.

Le marché n'est pas alloti.

Il s'agit d'un marché sans tranche optionnelle. La durée initiale du marché est d'un an (12 mois) à compter de la date de sa notification.

L'analyse des offres portera sur les critères suivants :

Critère	
Prix des prestations (60 points)	Rapport au moins disant

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Affiché le 12/12/2022
ID : 084-200044402-20221212-2022_44_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2022-44-P

Valeur technique jugée sur le mémoire remis (40 points) Moyens matériels : /10 Procédés d'exécution : /15 Moyens humains : /5 Conditions d'hygiène et sécurité : /5 Mesures environnementales : /5	La notation de la valeur technique repose sur les sous-critères suivants : Une note indiquant les principales mesures proposées pour la réalisation de chaque type d'opération, Des indications concernant les procédés et moyens d'exécution envisagés, les moyens matériels et humains, l'organisation envisagée pour le chantier, l'organisation en cas de groupement et les procédures qualité mises en œuvre. Une note technique présentant les caractéristiques et types des principales fournitures et prestations proposées. Une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène, les conditions de travail, le bon aspect, la propreté des travaux et la remise en état. Une notice environnementale indiquant les principales mesures environnementales proposées pour l'exécution du chantier (organisation) et notamment le travail en milieu naturel, y compris le recyclage éventuel des matériaux issus des déblais.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale :

VALIDE les caractéristiques énoncées du marché de travaux, du dossier de consultation des entreprises ainsi que la procédure de consultation (MAPA > 90 000€ HT)

DECIDE d'engager la consultation.

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le 12 DEC. 2022
Le Président,
Jean-François PERILHOU

SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE ENTRECHAUX 84340

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.